

AVIS PUBLIC

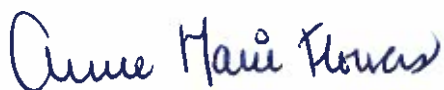
**OBJET: RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LA POLITIQUE DE GESTION
CONTRACTUELLE PRÉSENTEMENT EN VIGUEUR**

**Lors de son assemblée régulière tenue le 23 janvier 2019, le conseil de la
MRC de Bonaventure a adopté le règlement en objet.**

**Le règlement 2019-02 entre en vigueur le jour de la publication du présent
avis.**

**Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 2019-02 peut
le faire au bureau de la MRC situé au 51, rue Notre-Dame à New Carlisle, ainsi qu'à
chacun des bureaux des municipalités comprises sur le territoire de la MRC de
Bonaventure, pendant leurs heures d'ouverture. Vous pouvez également le
consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante: mrcbonaventure.com, dans
la section " Documentation " puis " Règlements et politiques " .**

NEW CARLISLE, CE 29 janvier 2019



**ANNE-MARIE FLOWERS
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**